

PRÉFECTURE DE L'AUBE  
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES  
TERRITOIRES ET DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
Bureau de l'environnement et de la  
concertation publique

### **Avis d'Enquête publique**

#### **Plan de prévention des risques mouvement de terrain et chute de blocs sur la colline Sainte-Germaine sur les communes de Bar-sur-Aube et de Fontaine**

En application du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du **1<sup>er</sup> octobre 2018 à partir de 9 h 00, au 02 novembre 2018 inclus, jusqu'à 17 h 30** soit pendant 33 jours consécutifs, concernant le Plan de Prévention des Risques mouvement de terrain et chute de blocs sur la colline Sainte-Germaine sur les communes de Bar-sur-Aube et Fontaine.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur les registres déposés dans les mairies de BAR-SUR-AUBE (siège de l'enquête publique) et FONTAINE, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le dossier sera également accessible pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aube à l'adresse suivante : <http://www.aube.gouv.fr> / onglet « Publications » / rubrique « Aménagement du territoire - Environnement - Développement durable » / article « Enquêtes publiques autres que ICPE » sous-article « Enquêtes publiques en cours 2018 » ;
- et sur un poste informatique, à la préfecture de l'Aube, 2 rue Pierre Labonde – 10000 TROYES, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.42.35.81) ou courriel ([pref-enquetepublique-ddtpprn@aube.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique-ddtpprn@aube.gouv.fr)).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Monsieur Roger KISTER, géomètre expert retraité, commissaire-enquêteur siègera, afin de recueillir les observations écrites et orales du public les :

- à la mairie de BAR-SUR-AUBE, le **01/10/18** de 9h à 12h, le **13/10/18** de 9h à 12h et le **02/11/18** de 15h30 à 17h30
- à la mairie de FONTAINE, le **19/10/18** de 14h30 à 16h30

Les observations pourront être également adressées pendant toute la durée de l'enquête à l'attention de M. Roger KISTER, par voie postale, à la mairie de BAR-SUR-AUBE ou remises par courrier lors des permanences mentionnées ci-dessus. Il les visera et les annexera au registre d'enquête de la mairie de BAR-SUR-AUBE.

Les observations émises par voie électronique à la préfecture de l'Aube, bureau de l'environnement et de la concertation publique ([pref-enquetepublique-ddtpprn@aube.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique-ddtpprn@aube.gouv.fr)) doivent être adressées impérativement durant l'enquête publique. Elles seront transmises au commissaire enquêteur et consultables sur le site internet susmentionné.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an, à la préfecture de l'Aube, bureau de l'environnement et de la concertation publique, dans les mairies des communes susmentionnées et sur le site

internet cité précédemment.

Cette enquête publique est préalable à la décision du préfet de l'Aube statuant sur le projet de Plan de Prévention des Risques mouvement de terrain et chute de blocs sur la colline Sainte-Germaine sur les communes de Bar-sur-Aube et Fontaine.

Toute information complémentaire peut être demandée auprès de la personne responsable du projet : Direction Départementale des Territoires de l'Aube – bureau risques et crises – 1 boulevard Jules Guesde – CS 40769 – 10 026 TROYES , tél. : 03.25.46.20.25.